

TRANSPORTS SCOLAIRES SEMO 2022-2023

Début des inscriptions le 14 juin 2022

LES ABONNEMENTS SCOLAIRES SEMO POUR QUI ?

Les abonnements scolaires Semo sont destinés aux enfants (maternelles, primaires, collégiens et lycéens) qui résident sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure et sont scolarisés dans un établissement de secteur de l'Agglomération Seine-Eure.

Exceptions pour les enfants qui résident dans les communes de :

- **CHAMPENARD** scolarisés au Lycée_G.Dumézil à Vernon ou à l'Ecole Ste Colombe,
 - **COURCELLES SUR SEINE** scolarisés au Lycée G.Dumézil à Vernon, au Collège Cervantès à Vernon, au Lycée A.Malraux à Gaillon ou au Collège S.Signoret à Aubevoye,
 - **SAINT ETIENNE SOUS BAILLEUL** scolarisés au lycée G.Dumézil ou St Adjutor à Vernon ou au collège L.de Vinci de Saint Marcel ou au collège Ariane, C.Lemaitre ou St Adjutor à Vernon,
- Téléchargez une fiche d'inscription sur sna27.fr à partir du 02 mai et à retourner à SNA, par courrier uniquement, avant le 09 juillet (après cette date, pénalité de 20€). Les cartes seront à retirer à l'agence semo au mois d'août et le paiement se fera sur place. Renseignements au 02 32 53 95 37
-
- Pour les enfants qui résident sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure (sauf pour la commune de Courcelles sur Seine) et sont scolarisés au Lycée André Malraux de Gaillon,
 - Pour les enfants qui résident sur les communes de **PÎTRES, LE MANOIR, ALIZAY** et **IGOVILLE** et qui sont scolarisés au collège H. Langlois de Pont de l'Arche mais qui n'empruntent pas les lignes scolaires semo,
 - Pour les autres enfants qui résident sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure et sont scolarisés en dehors de l'Agglomération Seine-Eure,
- Inscription du 14 juin au 31 juillet sur le site nomad.normandie.fr (après cette date, pénalité de 20€). Renseignements au 02 22 55 00 10

OÙ ET QUAND ACHETER UN ABONNEMENT SCOLAIRE SEMO ?

- Sur la e-boutique du site internet semo-mobilité.fr du 14 juin au 31 juillet (Pour recharger sa carte Atoumod ou créer sa carte)
- Auprès des agences Semo de Louviers ou de Gaillon à partir du 14 juin sans date limite ni pénalités
- Sur l'appli [semo-mobilité](http://semo-mobilité.fr) à partir du 14 juin sans date limite ni pénalités (sauf abonnement écoles maternelles et primaires) (Validation à la montée dans le bus sur smartphone, pas de carte Atoumod)

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS :

Tarifs, Communes, Etablissements scolaires desservis, Lignes scolaires, Horaires

- sur le site semo-mobilité.fr dans la rubrique SCOLAIRES
- ou au 02 32 40 44 44.

PJ : le tableau indiquant en face de votre commune la ou les lignes desservant votre établissement.

Les modifications de la nouvelle carte scolaire ont été intégrées dans le tableau.

(Si votre établissement ne figure pas dans la liste des établissements de la commune, c'est qu'il n'est pas l'établissement de secteur, et n'est alors pas desservi par un service semo : il peut alors être desservi par une autre collectivité.)